

# **COMMUNE DE MIRABEAU**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 25 juin 2021**

Le vendredi 25 juin 2021, en mairie de la Commune de Mirabeau, s'est réuni le Conseil municipal, sur convocation en date du 18 juin 2021.

**Etaient présents** : Monsieur Hugo DECROIX, Madame Irène CAMACHO, Monsieur Albert NALIN, Monsieur Noël BARATHON, Madame Karine DEBRAY, Madame Chantal BRUNI, Monsieur André MEYER, Madame Christelle VAILLANT-MARCHETTI, Monsieur Alain FASSINO, Monsieur Jérôme MARTINEZ, Madame Cécile DUBAR, Madame Marie-Françoise DOMENGE

**Absents** : Monsieur Christian FLAMARION, Monsieur Jérémy CHIAPELLO, Monsieur Alexis DANAUS

**Pouvoirs** :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Secrétaire de la séance** : Cécile DUBAR

### **Ordre du jour:**

-Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 29 mars 2021

-Projet de pacte de gouvernance

-Redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport de gaz naturel

### **Délibérations du conseil :**

**OBJET** : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2021

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2021

**OBJET** : Redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport de gaz naturel

Le Maire,

**Expose** à l'assemblée que le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz naturel (RODP) pour l'année 2021 s'élève à 144,42 €.

Les ouvrages de transport de gaz naturel étant essentiellement posé en domaine privé, la longueur d'emprunt du domaine public communal est estimée à 10% de la longueur totale des canalisations traversant la commune qui est égale à 3919 mètres.

La formule définitive est la suivante :  $RODP\ 2021 = 0,10 \times (0,035\ \text{€} \times 3919) + 100\ \text{€} \times 1,27$  soit 144.42 €.

**Ouï cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

**-ADOPTER** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport de gaz naturel.

**-DECIDER** que ce montant sera **revalorisé** chaque année.

**-D'INSCRIRE** annuellement cette recette au compte 70323.

**-DE CHARGER** Monsieur le Maire du recouvrement de cette redevance en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

**Objet : Projet de pacte de gouvernance**

Le Maire,

**Explique** que depuis la loi "engagement et proximité" du 27 décembre 2019, les communautés d'agglomération peuvent décider d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, de mieux associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

Le conseil communautaire a décidé de l'élaboration d'un pacte de gouvernance lors de sa séance du 9 décembre 2020. Le projet de pacte de gouvernance a été approuvé lors du conseil du 21 avril 2021.

L'avis du conseil municipal sur ce projet de pacte est sollicité.

**Présente** le projet de pacte de gouvernance pour la mandature 2020-2026.

**Ouï cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**APPROUVE** le projet de pacte de gouvernance pour la mandature 2020-2026 entre Provence Alpes Agglomération et ses communes membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18 h 11

*Monsieur Hugo DECROIX*

Madame Cécile DUBAR